



Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
 Tel : 02 98 83 61 65
 mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'an 2026 le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 13	Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE adjointe au Maire, Éric DROFF adjoint au Maire, Yann ALANOU adjoint au Maire, Corinne RIGAUDEAU adjointe au Maire, Sylvie GRAHAM, Romuald BOIVIN, Freddy MARTEAU, Emmanuel PERON, Maryline ROPARS, Cécile RENARD, Cyril RAPPAILLES et Anne BERROU.
Absents excusés avec procuration : 2	Yohann PENNEC (procuration à Yann TOUDIC) Lauriane LE DUFF (procuration à Maryline ROPARS)
Secrétaire de séance	Éric DROFF
Délibération n°2026-35 Approbation projet de construction d'une mairie neuve	

Préambule :

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 11 mai 2026, le Maire a présenté aux élus les deux scénarios étudiés, lors du précédent mandat, par le studio Bleu Brique en lien avec l'AMO de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

1. Rénovation et extension de la mairie actuelle située au 6 rue Menez Bargall
2. Construction d'une nouvelle mairie sur le parking du Temps Libre

Les études ont mis en avant l'intérêt de ce projet pour obtenir de meilleures conditions d'accueil et de travail, une salle du conseil municipal plus adaptée, davantage de luminosité naturelle et une meilleure organisation des espaces et du stationnement.

Lors de cette séance du conseil, les élus ont été amenés à réfléchir pour qu'une décision soit prise lors du conseil du 30 juin 2026 sur l'un des deux scénarii.

Le Maire rappelle qu'afin de permettre aux habitants de mieux comprendre les enjeux liés au projet de nouvelle mairie, la commune a organisé plusieurs rendez-vous individuels comprenant une visite de la mairie actuelle et un temps d'échange sur les différentes solutions envisagées pour l'avenir.

Une visite pour constater la réalité du bâtiment actuel

La visite débutait par un parcours dans l'ensemble des locaux afin de présenter les principales difficultés auxquelles la commune est aujourd'hui confrontée. Les habitants ont ainsi pu constater :

- des problèmes d'insalubrité dans certains espaces ;
- une isolation thermique insuffisante ;
- des difficultés d'accès et d'utilisation de certaines ouvertures ;
- des problèmes acoustiques ;
- un manque de confidentialité pour l'accueil du public et le travail des agents ;
- des locaux qui ne répondent plus aux besoins actuels ;
- un manque d'espace pour les élus ;
- des capacités de stockage insuffisantes ;
- des contraintes liées à la sécurité incendie ;
- des problématiques de sûreté pour le personnel communal.

Plus largement, le bâtiment actuel ne répond plus aux exigences d'une mairie moderne ni aux missions exercées aujourd'hui par les services communaux.

Les échanges ont permis d'aborder plusieurs thèmes :

- la nécessité ou non de construire une nouvelle mairie ;
- l'état général du bâtiment actuel ;
- l'emplacement du futur équipement ;

- l'impact du projet sur le voisinage ;
- le coût de l'opération et ses conséquences financières ;
- l'avenir du bâtiment actuel.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 029-212902886-20260706-D2026_35-DE

Les enseignements de la consultation

La visite des locaux a permis aux participants de mesurer concrètement les limites fonctionnelles de la mairie actuelle. Le manque d'espaces adaptés, les difficultés d'accueil du public, l'absence de certaines salles indispensables au bon fonctionnement des services municipaux ainsi que les contraintes techniques du bâtiment ont été largement constatés. À l'issue des échanges, la majorité des personnes rencontrées estime qu'une rénovation complète de la mairie actuelle ne constituerait pas la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins futurs de la commune. Tous les participants ont indiqué avoir été surpris par l'état réel des locaux, qu'ils imaginaient généralement en meilleur état avant la visite.

Budgétisation du projet

Le coût d'une nouvelle mairie a naturellement été au cœur des discussions. Il a été rappelé que la construction neuve d'une mairie de 220 m² représente un investissement plus important au mètre carré qu'une maison individuelle.

Cette différence s'explique notamment par :

- les normes d'accessibilité applicables aux établissements recevant du public (ERP) ;
- les exigences renforcées en matière de sécurité incendie ;
- les objectifs de performance énergétique ;
- l'utilisation de matériaux plus résistants et durables ;
- les équipements techniques nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- les études et contrôles obligatoires (architecte, bureaux d'études, bureau de contrôle, coordonnateur SPS, géomètre, etc.) ;
- les contraintes administratives liées aux marchés publics.

L'ensemble de ces exigences garantit la sécurité des usagers, la qualité du service public et la pérennité du bâtiment sur plusieurs décennies.

L'étude de faisabilité et les réflexions permettent d'établir un coût approximatif des deux scénarios :

- Rénovation et extension de la mairie actuelle : budget pouvant dépasser 800 000 € HT pour une superficie de 211 m².
- Construction d'une nouvelle mairie sur le parking du Temps Libre : budget qui pourrait avoisiner 700 000 € HT pour une superficie de 219 m².

Plusieurs pistes envisagées concernant le devenir du bâtiment actuel mériteront d'être étudiées ultérieurement :

- l'installation d'un restaurateur, avec réalisation des travaux nécessaires à sa charge ;
- la création d'une épicerie associative intégrant un espace de convivialité ;
- la transformation du bâtiment en logements sociaux, dont les besoins sont importants sur le territoire ;
- la vente du bien à un acquéreur privé.

Au vu de tous ces éléments, monsieur le Maire propose aux élus de voter sur l'orientation de ce projet soit pour la construction d'une mairie neuve sur le parking du haut de la salle polyvalente soit pour une rénovation et extension de la mairie actuelle implantée 6 rue Menez Bargall.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

Vote et approuve de poursuivre ce projet par la construction neuve d'une nouvelle mairie sur le parking du haut de la salle polyvalente située à Toul an Dour (Parcelle ZC n°183, 1 729 m² et Parcelle ZD n°184, 425 m²)

POUR 15 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0

A TREGARANTEC, le 06 juillet 2026

Le Maire, Yann TOUDIC

